

Mercredis de septembre à décembre 2021

OUVERTURE
DES INSCRIPTIONS

**JEUDI 1er JUILLET
A 8H30**

(uniquement en réservation
sur internet)

Centre de loisirs de La Bergue
422 route de Thonon
74380 CRANVES SALES
Tél. : 04.50.39.30.37
Site d'inscription : www.inscriptions.labergue.fr
Email : labergue74@gmail.com

Pour les enfants nés entre le 01/01/2007 et le 30/06/2018



FONCTIONNEMENT DU CENTRE LES MERCREDIS

Le mercredi, les enfants sont accueillis au mois (complet (hors vacances scolaires) en demi-journée sans repas ou en journée complète avec repas selon les modalités suivantes :

- En journée complète

- * arrivée directement au centre entre 7h30 et 9h30 et départ depuis le centre entre 16h30 et 18h30
- OU * arrivée et retour en car à l'un des arrêts proposés dans le tableau ci-après

- En demi-journée matin sans repas

- * arrivée directement au centre entre 7h30 et 9h30 et départ depuis le centre entre 11h15 et 11h30
- OU * arrivée en car (voir les arrêts dans le tableau ci-après) et départ depuis le centre entre 11h15 et 11h30

- En demi-journée après-midi sans repas

- * arrivée directement au centre entre 13h30 et 13h45 et départ depuis le centre entre 16h30 et 18h30
- OU * arrivée directement au centre entre 13h30 et 13h45 et retour en car (voir les arrêts dans le tableau ci-après)

LES ARRETS DE CAR

| | Matin | Soir |
|---|-------|-------|
| ETREMBIERES - Devant le groupe scolaire J.J Rousseau au Pas de l'Echelle | 8h00 | 18h20 |
| GAILLARD - Devant l'Eglise - Rue de La Libération | 8h10 | 18h10 |
| AMBILLY PAIX - Devant l'école maternelle - Rue de La Paix | 8h20 | 18h00 |
| CENTRE ANNEMASSE - Devant le collège M. Servet - Rue Alfred Bastin | 8h30 | 17h50 |
| HUTINS - Ecole des Hutins- Rue de L'Annexion | 8h40 | 17h40 |
| LIVRON - Pharmacie de Livron - Rue JB Charcot | 8h50 | 17h30 |
| SOUS CASSAN - Ecole Jean Mermoz - Parking MJC à Romagny | 9h00 | 17h20 |
| VILLE LA GRAND - Au dessus du collège P. Langevin - Rue Pottière | 9h10 | 17h10 |
| VETRAZ MONTHOUX - Parking à côté de la mairie - Rue des Ecoles | 8h00 | 18h00 |
| CRANVES SALES - Devant le collège | 8h10 | 17h50 |
| SAINT CERGUES - Parking du groupe scolaire - Rue des Ecole | 8h25 | 17h35 |
| MACHILLY - Arrêt de car à côté de la Gare - Route des Voirons | 8h35 | 17h25 |
| JUVIGNY - Place devant l'Eglise | 8h50 | 17h10 |
| LUCINGES - Place des Anciennes Granges | 9h05 | 16h55 |
| BONNE - Devant La Poste | 9h15 | 16h45 |

ATTENTION !! Les enfants inscrits au car devront impérativement respecter l'arrêt choisi tout au long du mois. **Aucun enfant inscrit à un arrêt de car ne pourra être déposé ou récupéré directement au centre** (hors inscription en demi-journée). Veuillez consulter l'extrait du règlement intérieur sur le site www.labergue.fr ou demandez-le à l'accueil du centre.





Modalités d'inscription

Les inscriptions se feront pour tous les mercredis du mois (hors vacances scolaires) et dans la limite des places disponibles.

Pour inscrire votre enfant pour les mercredis de septembre à décembre, il vous faudra effectuer une réservation sur internet à partir de **jeudi 1er juillet 2021 à 8h30** en vous connectant sur :

www.inscriptions.labergue.fr

La création d'un compte est obligatoire avant de procéder à l'inscription de votre enfant via internet. La création du compte peut se faire à n'importe quel moment.

IMPORTANT : il est fortement déconseillé d'utiliser votre smartphone ou votre tablette pour vous connecter au site car celui-ci risque de ne pas fonctionner correctement. Nous vous recommandons l'utilisation d'un ordinateur avec le navigateur internet Chrome.

Une fois la réservation effectuée, il faudra nous transmettre tous les documents nécessaires à la validation de l'inscription (voir ci-dessous) au plus tard **sous 5 jours ouvrés** :

- Soit par email à l'adresse labergue74@gmail.com
- Soit par voie postale (ou directement dans la boîte aux lettres du centre)

Votre facture vous sera ensuite adressée par email. Le règlement total du séjour devra nous être transmis **sous 7 jours ouvrés** après envoi de la facture.

Afin de gagner un maximum de temps quant à la gestion des dossiers, merci de vérifier que les documents envoyés correspondent bien à ceux demandés.

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération et basculera donc en fin de liste d'attente.

ATTENTION : les séjours réservés mais non validés entraîneront la **suppression des inscriptions et du compte internet**. Pour de futures inscriptions il faudra donc faire une demande au centre, par email, pour être en liste d'attente et des places ne seront attribuées que si la capacité d'accueil le permet.

Documents obligatoires à transmettre

Si votre enfant n'a pas encore été inscrit en 2021 :

- La fiche sanitaire et l'autorisation de droit à l'image (téléchargeables sur www.labergue.fr dans l'onglet « infos d'inscription » puis en bas de page dans « documents à télécharger »), dûment complétées et signées
- Le carnet de vaccinations de l'enfant. Le DTPolio doit être à jour au moment du séjour. Dans le cas contraire, votre enfant ne pourra être accepté au centre
- L'avis (ou les avis) d'imposition 2020 (sur les revenus 2019) **du foyer** ou une attestation de quotient familial de la CAF ou les bons CAF si vous en bénéficiez
- Un justificatif de domicile
- Le règlement des frais de dossier et de séjours par chèque(s), espèces, CB ou chèques vacances

Si votre enfant a déjà été inscrit en 2021 :

- Merci d'envoyer un mail sur labergue74@gmail.com précisant que vous avez effectué votre réservation
- Les bons CAF en cours de validité si vous en bénéficiez
- Le règlement des frais de séjours par chèque(s), espèces, CB ou chèques vacances

Pour les règlements en espèces ou CB, des **permanences** seront assurées au centre. Les dates et horaires de ces permanences seront communiqués par email lors de l'envoi de la facture.

HORAIRES DU SECRETARIAT

En dehors des vacances scolaires :

Lundi de 14h à 17h30

Mercredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h

Jeudi de 8h30 à 12h

Vendredi de 14h à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h



TARIFS 2021

| Pour les habitants d'Annemasse Agglo (Annemasse, Ambilly, Etrembières, Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand, Gaillard, Bonne, Cranves-Sales, Lucinges, Juvigny, Saint-Cergues, Machilly) | Quotient Familial | Tarif journée | Demi-journée sans repas |
|--|-----------------------------------|---------------|-------------------------|
| | Entre 0 et 800 € (avec Bons CAF) | 9,50 € | 4,75 € |
| | Entre 0 et 1200 € (sans Bons CAF) | 12,80 € | 6,40 € |
| | Entre 1201 et 1600 € | 16,10 € | 8,05 € |
| | Entre 1601 et 2000 € | 19,10 € | 9,55 € |
| | Entre 2001 et 2500 € | 22,40 € | 11,20 € |
| | Entre 2501 et 3000 € | 25,70 € | 12,85 € |
| | Sup. ou égal à 3001 € | 28,30 € | 14,15 € |

| Pour les habitants hors Annemasse Agglo | Quotient Familial | Tarif journée | Demi-journée sans repas |
|---|-----------------------------------|---------------|-------------------------|
| | Entre 0 et 800 € (avec Bons CAF) | 28,70 € | 14,35 € |
| | Entre 0 et 1200 € (sans Bons CAF) | 30,50 € | 15,25 € |
| | Entre 1201 et 1600 € | 33,30 € | 16,65 € |
| | Entre 1601 et 2000 € | 35,70 € | 17,85 € |
| | Entre 2001 et 2500 € | 38,30 € | 19,15 € |
| | Entre 2501 et 3000 € | 40,70 € | 20,35 € |
| | Sup. ou égal à 3001 € | 46,00 € | 23,00 € |

Frais de dossier (valable pour toute première demande d'inscription de l'année civile)

1 enfant : 19,35 €

2 enfants : 26,60 €

3 enfants et + : 31,30 €

COMMENT TROUVER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL ?

- Vous pouvez demander votre attestation de quotient familial directement auprès de votre CAF ou sur www.caf.fr
- Vous pouvez calculer votre quotient familial en appliquant la formule suivante :

| |
|--|
| $\text{Revenu fiscal de référence de l'année } n-1 / 12 / \text{nb de parts du foyer}$ |
|--|

Le Revenu Fiscal de Référence et le nombre de parts figurent sur votre avis d'imposition 2020 (sur les revenus 2019). Pour les couples faisant leurs déclarations d'impôts séparément, pensez à additionner les 2 RFR et les parts des 2 avis.

Attention : tous les revenus du foyer doivent être pris en compte, y compris si l'un des adultes du foyer n'est pas le responsable légal de l'enfant.

Toute personne dont le quotient familial est compris entre 0 et 800 € mais ne présentant pas les Bons CAF sera facturée sur la tranche tarifaire 2.

La tranche tarifaire la plus élevée sera appliquée pour toute personne ne justifiant pas son quotient familial.

